

Belfort - Quartiers Du gaz carbonique contre les pigeons

En novembre, une association de protection des oiseaux a mis en demeure la Ville de cesser la pratique de la décompression par vide d'air pour euthanasier les pigeons. Selon les gardes-natures, ce procédé n'est plus utilisé.

02/12/2016 à 05:05, actualisé à 21:17 Vu 41 fois

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

 Partager 1



Pour réguler la surpopulation, comme dans le square Ushuaia, les gardes-nature emploient une technique d'euthanasie avec du CO₂ (en médaillon). Photo Pascal CHEVILLOT

préc. suiv.



Il n'y a pas de divergence entre l'association « Nos amis les oiseaux » et la Ville de Belfort. C'est ce qui ressort d'un courrier de Damien Meslot, maire de Belfort, adressé à Pierre Cousin. L'élue tenait à rassurer le président fondateur de « Nos amis les oiseaux », une association de défense de toutes les espèces de volatiles, sur la politique municipale de régulation des pigeons.

Début novembre, Pierre Cousin s'était ému du traitement infligé à ces oiseaux dans les quartiers, à la suite de propos tenus par Christiane Einhorn. La conseillère municipale déléguée à la protection des animaux, expliquait que l'action municipale ne visait pas à éradiquer l'intégralité des pigeons de la Cité du Lion mais à prévenir leur surpopulation. L'élue avait évoqué une euthanasie « par vide d'air ».

Cette pratique avait révolté Pierre Cousin. Il avait mis en demeure la Ville de cesser une « technique d'abattage cruelle et honteuse ». Il a menacé la municipalité d'un dépôt de plainte pour acte de mauvais traitement envers les animaux.

« Il faut comprendre », réagissait Pierre Cousin, « que la décompression explosive fait souffrir les oiseaux. C'est pour cela qu'elle est interdite en Europe depuis le 1er janvier 2013. Ce procédé est donc illégal. Je ne comprends pas pourquoi la France s'obstine à le maintenir. »

Conforme à la législation

Pour rassurer le protecteur des oiseaux, le premier magistrat a demandé à ses services d'étudier cette problématique avec les gardes-natures. D'après lui, Belfort n'utiliserait plus, contrairement à d'autres villes de l'Hexagone, le vide d'air pour tuer les pigeons.

« Selon Jean-David Daucourt, chef de poste des gardes-nature, les pigeons sont euthanasiés par CO₂ depuis de nombreuses années », dit le maire. « Ce procédé est conforme aux législations européenne et française. »

Pascal CHEVILLOT

Pierre Cousin

La décompression explosive fait souffrir les oiseaux. Elle est interdite en Europe depuis 2013.